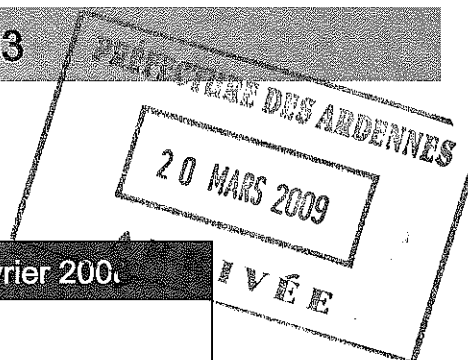




## COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°09-03

L'an deux mille neuf,  
Le 11 mars, à Châlons en Champagne



Date de convocation	7 février 2009
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	27
+ vote par procuration	0

### Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, Mme Michèle ANDRIEUX, Mme Joëlle BARAT, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA-ROSA, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Jean-Pierre FLORENTIN, M. Didier HERBILLON, M. André JANNOT, M. Lionel LADOUCE, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. Arnauld SALVINI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORFF

Objet de la délibération :

**Reprise du résultat 2008**

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2008 au budget primitif pour l'exercice 2009 de la manière suivante :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent reporté au compte 002 pour : 51 233,05 €
- Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un excédent reporté au compte 002 pour : 585 216,05 €

Le Président,

Jacques JEANTEUR